

REGLEMENT INTERIEUR GENERAL

Je soussigné (l'adhérent ou responsable légal de l'adhérent)..... déclare avoir pris connaissance que :

- La présence de mon enfant est obligatoire pour les compétitions prévues par le club. Il doit se présenter en tenue du club. Une participation aux frais de transport, repas et hébergement peut être réclamée. La tenue de compétition est à la charge des parents.
- L'Etendard n'est pas responsable de la perte ou du vol des effets et biens personnels.
- Certaines salles possèdent des consignes particulières d'utilisation auxquelles il convient de se conformer. Elles sont affichées dans les salles.
- Les parents doivent déposer et reprendre leur enfant à l'intérieur du gymnase.
- L'Etendard se réserve le droit, après deux avertissements écrits, de refuser l'accès aux entraînements aux enfants qui, par leur attitude et leur comportement incompatible avec l'esprit de l'association, perturbent leurs camarades.
- La présence à l'assemblée générale est obligatoire. Les enfants mineurs seront représentés par leurs parents.
- **Aucun remboursement de cotisation ne sera fait, quel que soit le motif.**

Je déclare en outre avoir pris connaissance :

- Des statuts de l'association et avoir été informé qu'un exemplaire pouvait m'être remis.
- Avoir pris connaissance du projet associatif.

J'autorise l'utilisation de mon image et celle de mon enfant pour tous supports (calendriers....) ou média (articles de presses)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné..... responsable légal de.....,

Je déclare avoir souscrit une assurance accidents et responsabilité civile pour mon enfant. Oui Non

J'autorise mon enfant à participer aux sorties, aux matchs ou aux compétitions organisés dans le cadre des activités de l'association et placés sous la responsabilité de ses membres. J'autorise mon enfant à être transporté en véhicule de transport en commun, en véhicule personnel des encadrants ou des parents.

En cas d'accident survenant à mon enfant lorsqu'il est sous la responsabilité de l'Etendard, j'autorise l'accompagnateur responsable de la sortie, du match ou de la compétition à prendre les mesures d'urgence que le corps médical jugera nécessaire, y compris intervention chirurgicale et à effectuer les démarches pour sa sortie de l'hôpital.

Nom du médecin de famille : Téléphone :

Allergies connues :

Traitement médical en cours : (*Joindre une ordonnance*)

Cette autorisation est valable pour toute l'année sportive soit de septembre 2023 à août 2024

Fait à La Talaudière, le

Signature précédée de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé dans tous les articles »

ATTESTATION

Une attestation d'inscription ou de règlement de cotisation peut être demandée au responsable de section.